

La plate-forme ressources en éducation et promotion de la santé

● Qu'est-ce que c'est ?

Les pôles régionaux de compétences en éducation et promotion de la santé ont été créés en 2004, grâce à un financement de l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (Inpes).

En Alsace, le pôle régional de compétences est appelé Plate-Forme Ressources (PFR) en Education et Promotion de la Santé (EPS/PS). Cette plate-forme ressources a pour objectif général de **coordonner et de mutualiser les ressources régionales** en éducation et promotion de la santé pour contribuer à **l'amélioration de la qualité des actions** dans ces domaines. Elle fédère ainsi les compétences et ressources présentes dans la région et constitue un carrefour d'échanges et de réflexion entre les acteurs impliqués dans l'éducation et la promotion de la santé, signataires d'une charte éthique (cf. *charte éthique de la PFR*).

Ce dispositif est coordonné par l'Ireps Alsace qui assure l'animation de son comité de pilotage, présidé par le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé (ARS). Le comité de pilotage est constitué de deux structures membres de droit (ARS et Ireps) et de quatorze structures parmi les membres adhérents à la PFR.

Les membres du comité de pilotage :

- Deux membres de droit
 - Agence Régionale de Santé (ARS),
 - Instance Régionale d'Education et de Promotion de la Santé (Ireps),
- ADOSEN Prévention Santé - MGEN 67,
- Association de Formation et de Prévention des Risques Addictifs (OPPELIA-AFPRA),
- Association populaire Joie et Santé Koenigshoffen,
- Association de lutte contre le VIH/Sida et les hépatites virales (AIDES),
- Association SACSO (SAnté, Culture et SOciété),
- Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail Alsace Moselle (CARSAT),
- Centre d'Information Régional sur les Drogues et les Dépendances (CIRDD Alsace),
- Coordination du Réseau Santé – Ville de Mulhouse,
- Migrations Santé Alsace,
- Observatoire Régional de la Santé d'Alsace (ORS),
- Plate-forme Education Thérapeutique du Patient d'Alsace
- SOS Hépatites Alsace,
- Union Régionale de la Mutualité Française Alsace,
- Université de Strasbourg (UdS).

● A quoi ça sert ?

La PFR a une activité qui se décline selon trois axes :

- Améliorer la **qualité des actions en éducation et promotion de la santé** par des formations et des accompagnements méthodologiques de projets mis en place localement :
 - Offre de formations sur la méthodologie de projet et d'autres thématiques, conçue en mutualisant des compétences interrégionales (élaboration d'un référentiel de formation avec les autres régions du grand Est - possibilité de faire valider la formation en Diplôme Universitaire grâce à une convention avec l'Université de Strasbourg) ;
 - Offre d'accompagnement méthodologique à la mise en œuvre de projets, qui vise à améliorer la qualité des actions de promotion de la santé dans la région,

- Développer le **partage d'une culture commune** au travers de séminaires de pratiques et d'une rencontre annuelle des acteurs régionaux en éducation et promotion de la santé. Ils constituent des temps de **réflexion, de partage d'expériences** et de pratiques de mutualisation des compétences visant à mieux connaître la promotion de la santé et ses enjeux et améliorer nos capacités communes de plaidoyer,
 - Favoriser la **diffusion d'informations** via le portail d'informations www.pepsal.org et la lettre mensuelle de Pepsal.
- **Qui peut y adhérer et pourquoi ?**

Ce dispositif est ouvert aux partenaires associatifs et institutionnels de la région, partageant des principes éthiques d'intervention (charte signée par tous les partenaires). Les adhérents sont conviés à des temps de travail en commun qui permettent de progresser ensemble et qui contribuent à l'avancée des discours et des pratiques en région sur la promotion de la santé.

Outre les activités de la PFR qui sont accessibles à l'ensemble des acteurs de la région, les adhérents ont la possibilité :

- de participer de façon plus active à la réflexion en prenant part aux séminaires de travail, ouverts exclusivement aux adhérents,
- d'être candidats aux élections du comité de pilotage pour participer à l'impulsion de cette dynamique en région,
- d'élire le comité de pilotage, qui est renouvelé tous les trois ans pour élaborer et piloter le programme de travail des trois années à venir.

● **Qui peut en bénéficier ?**

Tous les acteurs alsaciens en éducation et promotion de la santé, appartenant à des champs d'activité variés (tels que le secteur du social, de la santé, de l'éducation, de la justice, etc...) peuvent bénéficier des prestations de la PFR. Elles sont gratuites pour les acteurs car financées par l'Inpes dans le cadre d'un programme de travail élaboré pour trois ans.

● **Comment en bénéficier ?**

Vous pourrez avoir toutes les informations concernant les offres et/ou les modalités d'adhésion à la PFR en contactant Aurélie Simonin au 03 88 11 52 43 ou aurelie.simonin@irepsalsace.org.

Plus d'informations sur les pôles:

- [Le nouveau cahier des charges national des pôles 2013 - 2015 \(PDF, 118 Ko\)](#)
- [Le bilan des actions réalisées en 2011 \(PDF, 659 Ko\)](#)
- [Le bilan des actions réalisées en 2012 \(PDF, 199 Ko\)](#)
- Les pôles de compétence régionaux en éducation pour la santé, [pour quoi faire ? et comment s'organiser ? \(PDF, 90 Ko\)](#) Session des Journées de la prévention des 12,13 avril 2005
- [Préévaluation de la mise en place des pôles de compétences en éducation pour la santé, 2007 \(pdf, 1.3 Mo\)](#)
- [Cahier des charges des plateformes-ressources en EPS/PS : les pôles régionaux de compétences en Éducation pour la Santé \(EPS\) et Promotion de la Santé \(PS\) - Procédure 2010 - 2012 \(pdf, 73 Ko\)](#)
- [Visites de conformité des pôles de compétences \(Équilibres n°78\)](#)
- [« Évaluation du dispositif national de mise en place des pôles régionaux de compétence en éducation pour la santé - Rapport final - Février 2009 »](#)